



**VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance ordinaire du 22 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothee LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA  
**Absents ayant donné procuration** : Bernard MOREL à Dorothee LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES  
**Absente** : Séverine LASNEAU

**Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance**

**17 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PASSION COX » POUR SON EXPOSITION DE VOITURES**

Madame DESMONS fait part à l'assemblée que l'Association « Passion Cox » organise depuis 14 ans son exposition de voitures en septembre, devenue au fil des éditions un évènement incontournable des festivités aubygeoises qui rassemble un public nombreux.

Pendant des années, cet évènement a été financé intégralement par l'association. Vu l'ampleur qu'a pris cette manifestation, la municipalité souhaite depuis 2020 accompagner cette association afin qu'elle puisse poursuivre son développement en lui attribuant une subvention d'un montant de 5 000 €.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention pour l'édition 2023 qui permettra à l'association d'être aidée pour les frais liés à la location de la sonorisation, l'éclairage et les prestations musicales.

Pour information, le budget 2022 de la manifestation s'élevait à 17 019 €.

La proposition est d'établir une convention permettant l'attribution d'une subvention à hauteur de 5 000 € (soit 30% du budget).

L'association devra présenter en amont de sa manifestation, un budget prévisionnel et à l'issue de celle-ci le bilan financier.

**Vu l'avis favorable de la commission vie associative, en date du 17 mai 2023 et du bureau municipal en date du 22 mars 2023, il est demandé au Conseil municipal :**

- d'émettre un avis sur le renouvellement de la convention avec l'association « Passion Cox » pour son exposition de voitures du mois de septembre et d'octroyer une subvention de 5 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**A 23 voix pour et 5 abstentions,**

**Emet** un avis favorable sur le renouvellement de la convention avec l'association « Passion Cox » pour son exposition de voitures du mois de septembre et d'octroyer une subvention de 5 000 €,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

La Secrétaire de Séance

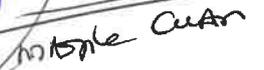


Mathilde DESMONS

Pour copie conforme,  
Le Maire



Christophe CHARLES



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **27 JUIN 2023**

Le Maire,

